



Compte-rendu du 17 octobre 2006

ORDRE DU JOUR

I- Présentation et adoption du règlement intérieur

II- La désignation du bureau

III- Les futurs chantiers

IV- Le Forum pour une mondialisation responsable, présenté par Mme HAAB

V- Lancement de travaux sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Les enjeux métropolitains, avec olivier Roussel, Agence Urbanisme.
- Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du SCOT, par M. André CHASSIN, directeur du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL)

VI- Organisation des travaux

La réunion s'est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Jean FREBAULT.

134 membres étaient présents.

Jean FREBAULT

Bonsoir à tous. Je voudrais d'abord tous vous remercier pour votre compréhension quant à l'annulation de la séance prévue il y a un mois. Vous avez dû être informés qu'une personne très proche de ma famille est décédée. Je suis donc vraiment désolé d'avoir provoqué ce report.

Je remercie particulièrement tous ceux qui m'ont fait part de messages de sympathie. Et nous allons essayer de rattraper le retard.

La première séance était une séance d'installation. Aujourd'hui, nous allons rentrer dans les problèmes de contenu, pour lesquels le Conseil de développement doit marquer son utilité et son efficacité.

Comme vous avez dû le voir dans l'ordre du jour, nous allons commencer par quelques questions formelles : l'adoption du règlement intérieur et la désignation du bureau.

Je propose que nous n'y passions pas trop de temps car le plus intéressant réside dans les questions de fond.

Ensuite je ferai des propositions de chantiers à ouvrir, soit au titre de la saisine par le Grand Lyon, soit au titre des auto-saisines.

Puis nous aurons deux exposés sur l'état d'avancement du projet du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui nous permettront d'abord d'avoir une information sur le sujet, et ensuite, à travers notre débat, de voir comment le Conseil de développement peut apporter une contribution à ce gros chantier.

Ceux qui ont des questions sur l'organisation de nos travaux pourront les poser à la fin. Avec Pascale GIBERT-LEDROU, nous vous présenterons quelques propositions à ce sujet.

Si vous êtes d'accord avec cet ordre du jour, je propose d'attaquer tout de suite le règlement intérieur.

I- Présentation et adoption du règlement intérieur

Vous avez reçu une proposition par courrier. Je vais vous soumettre aujourd'hui quelques ajustements, qui sont le résultat de nos réflexions pour améliorer ce règlement. Il a fallu clarifier certains points ou en assouplir d'autres.

Pascale GIBERT-LEDRU va projeter quelques textes, avec, en rouge, les modifications que nous proposons. Vous avez dû voir que, dans tout le début du règlement intérieur, il s'agit d'avantage d'un rappel de dispositions qui ne prêtent pas à discussion parce qu'elles résultent de délibérations du Conseil communautaire.

1. Article 7

Nous avons essayé de définir quelques incompatibilités, notamment avec un mandat politique. Comme vous pouvez le voir souligné en rouge : « Il y a incompatibilité avec l'exercice d'un mandat politique au sein d'un exécutif de collectivités locales ou de conseils communautaires. » Ceci qui concerne les postes de président, vice-président, maire ou adjoint. Il s'agit de notre proposition. Je la défends car elle me paraît claire. Elle signifie aussi que si quelqu'un est conseiller de base, il n'y a pas forcément incompatibilité.

M. CLAISSE

Les membres de l'exécutif d'une commune, mais tous les conseillers communautaires aussi sont par définition exclus du Conseil de développement. Les conseillers communautaires de base, y compris, sont concernés par l'incompatibilité, qu'ils appartiennent, ou non, à l'exécutif. Cela concerne donc l'exécutif d'une commune, d'un département, d'une région ainsi que tous les conseillers communautaires.

Jean FREBAULT

Entendu.

Le mieux serait peut-être que je vous présente d'abord tous les amendements. Puis nous ouvrirons la discussion.

2. Article 17 : éthique de la discussion

Ce point est très important. Dans toute la tradition des conseils de développement, il faut s'écouter les uns les autres, se respecter. Je cite : « libre expression, concision des prises de parole transparence des propos... » Il nous a semblé très important de rappeler que les débats à caractère politique n'avaient pas leur place au sein du Conseil de développement. Ceci est précisé par la phrase suivante : il y a une « obligation de réserve sur ses engagements en faveur ou en défaveur de tel candidat ou parti politique... »

3. Article 10 modifié

Le mot « animateur » a été remplacé par celui de « pilote ». Cette modification est purement sémantique. Mais cela laisse la possibilité, le cas échéant, de faire appel à des animateurs extérieurs.

4. Article 12 modifié

Ce point me semble important, également. J'ai pensé qu'il avait été indiqué dans le règlement initial que la désignation du bureau se faisait par collège. Il y avait donc un formalisme qui m'a semblé un peu rigide, notamment pour une première séance, où les gens ne se connaissent pas. Nous avons donc proposé que la procédure ne soit pas codifiée dans le règlement intérieur mais soit décidée en assemblée plénière, à chaque fois qu'il y a lieu de procéder à une désignation.

La proposition que je ferai toute à l'heure est celle de désigner pour un an, un bureau, que nous pourrions qualifier de « provisoire », mais qui nous permettrait de travailler tout de suite. Ensuite, je vous appellerai à voter. L'objectif est d'avoir une représentation aussi équilibrée que possible de la diversité du Conseil de développement.

Si nous avons dû procéder à des élections par collège, je crains qu'il ait fallu plusieurs mois pour avoir un bureau. Pour ma part, je ne souhaite pas être seul dans le pilotage du Conseil.

Voilà donc les quelques amendements qui vous sont proposés. Il n'est pas interdit d'en proposer d'autres.

Avant de voter, je vous soumettrai ce règlement intérieur, avec les amendements que nous retiendrons.

Si vous avez des remarques, je vous donne la parole.

5. Les remarques de l'assemblée

M. FITOUSSI

Bonsoir, je voudrais reprendre deux ou trois articles projetés et notamment le 7. Lorsque vous citez le passage suivant : «... l'exercice d'un mandat politique au sein d'un exécutif de collectivité locale ou d'un conseil communautaire... », ceci laisse entendre qu'un conseiller municipal pourrait très bien être membre du Conseil de développement.

M. CLAISSE

Il faut le comprendre ainsi : « ...dès lors qu'il n'est pas dans l'exercice du pouvoir au sein d'un exécutif. » Un conseiller municipal, qu'il soit membre de la majorité ou de l'opposition, s'il n'est pas dans un exécutif, peut participer au Conseil de développement.

M. FITOUSSI

N'y a-t-il pas alors une certaine contradiction avec l'absence d'engagement politique stipulé dans l'article 17 ? A partir du moment où il y a une personnalité politique, avec une certaine notoriété dans l'assemblée, il est impossible de ne pas observer à la loupe les commentaires de cette personne au sein du Conseil de développement. Je ne voudrais pas que ce Conseil soit dénaturé au départ, que nous partions d'une société civile pour arriver, à terme, à une société politique.

Jean FREBAULT

A titre personnel, je partage totalement vos préoccupations. Un règlement, aussi perfectible soit-il, peut toujours être contourné. Mais, personnellement, je veillerai à ce que les débats politiques n'aient pas leur place.

M. FITOUSSI

Concernant les articles 10 et 12, j'aimerais que vous nous précisiez comment nous allons nous exprimer dans le cadre de cette assemblée plénière.

Par ailleurs, sur un point plus particulier, celui de la désignation des membres par collège, j'avais pensé qu'il y aurait une organisation par collège au départ mise sur place mais que, par la suite, chaque membre de cette assemblée, quel que soit son collège, bénéficierait d'une d'égalité de vote et de parole. Or, la présentation sur le site Internet, qui montre la dissociation entre les collèges, laisse penser, au contraire, que nous allons continuer à sectoriser. Je serais plutôt d'avis, une fois les collèges désignés et le Conseil de développement formé, que chacun ait la possibilité de s'exprimer, au même titre que n'importe lequel de ses collègues.

Jean FREBAULT

Je vais vous rassurer aussi sur ce point. Mon intention personnelle n'est pas du tout de sectoriser. Et d'ailleurs si vous avez bien regardé la liste des collèges, ils sont eux-mêmes assez hétérogènes et la préoccupation que nous aurons dans nos débats sera de faire en sorte qu'il y ait un dialogue entre tous les compartiments de la société civile, que nous ne réservions pas aux seuls acteurs économiques les débats économiques, par exemple.

La transversalité sera un mot d'ordre permanent. Il est donc évident que nous aurons beaucoup de démarches inter-collèges. Je pense que les collèges sont une commodité pour organiser correctement la composition. Mais il faut essayer de s'en éloigner.

Pour être tout à fait transparent, l'article 12 modifié laisse la liberté à l'assemblée plénière de décider, sur proposition du président, le mode d'élection du bureau. Tout à l'heure, je vous ferai une proposition de vote en assemblée plénière dans l'esprit de ce que je viens de vous exposer, mais nous pourrions très bien décider un jour, dans un an ou deux par exemple, de faire un vote par collège. Car cette formulation est extrêmement souple. Simplement, il faudra l'argumenter.

M. MAYET, représentant des habitants du 9^e à Lyon.

J'ai noté une légère contradiction entre l'article 5 et l'article 16. Il est dit dans l'article 5 que chaque membre du Conseil de développement, «doit être membre d'un groupe de travail et/ou d'une commission » ; dans l'article 16, le « et/ou » s'est transformé en « ou ». Pourquoi ?

Jean FREBAULT

Certes, il y a sans doute quelques imperfections rédactionnelles.

M. MAYET, représentant des habitants du 9^e à Lyon

Deuxièmement, l'article 8 parle de membres associés. Qui sont-ils ? Comment sont-ils désignés ?

Pour finir, j'aurais souhaité avoir une précision sur l'article 1 concernant le suivi des travaux. Il est dit : « Les vice-présidents sont tenus informés de manière régulière. » Je pense qu'il s'agit des vice-

présidents du Grand Lyon.

Jean FREBAULT

Tout à fait. Dans la rédaction finale, nous pourrions affiner les formulations. Alors est-ce qu'il faut mettre « et/ou » ou bien « ou » uniquement ?

M. CLAISSE

Pour l'instant nous pouvons mettre « ou », dans la mesure où les commissions permanentes ne vont pas s'installer demain. Vous avez raison, il faut choisir une des deux formulations.

Jean FREBAULT

L'idée qui est sous-entendue dans cette formulation est celle-ci : dès lors qu'une personne siège au Conseil de développement, elle a un engagement minimal à s'investir. Nous ne sommes pas là pour produire un règlement trop directif. Mais je pense qu'il doit nous servir de repère sur la façon de s'impliquer dès lors que nous avons accepté d'être au Conseil de développement.

Concernant les membres associés, un certain nombre de personnes ont été déçues de ne pas avoir été retenues par le tirage au sort. Nous leur avons donc proposé de bénéficier d'un statut de membre associé, c'est-à-dire de pouvoir être associés à certains travaux. Par exemple, assister à des groupes de travail ou apporter des contributions.

Certaines personnes se sont également manifestées après coup et nous ne voulions pas avoir une attitude fermée par rapport à elles. En revanche, nous avons du mal à mesurer si ce phénomène concerne 5 à 10, ou 50 à 100 personnes. Si c'est la deuxième hypothèse, cela voudra dire que nous aurons eu un gros succès, mais il faudra prévoir des salles de travail en conséquence. Nous proposons donc de gérer ce concept de membre associé de manière relativement souple.

M. CLAISSE

Je tiens à préciser que les membres associés ne sont invités que pour participer aux travaux. L'ancien Conseil de développement était une maison complètement ouverte, avec 500 membres, ce qui, du coup, compliquait les choses. L'idée était donc de repartir avec une composition fixe du Conseil de développement, tout en permettant à ceux qui souhaitaient malgré tout participer à certains travaux, de pouvoir le faire en qualité de membre associé. C'est aussi quelque chose qui permettra, à l'avenir, de renouveler le Conseil de développement, et éventuellement d'attirer d'autres personnes, donc de lui garder une certaine ouverture.

Jean FREBAULT

Il a été reproché à l'ancien Conseil d'être beaucoup trop ouvert, nous ne voudrions pas non plus que celui-là soit trop fermé.

Mme MILLE, du pôle de compétence en urbanisme

Je reviens sur l'article 17. Je suis assez surprise de voir que des élus peuvent être au Conseil de développement alors que le nombre de personnes pouvant y participer a été réduit de façon drastique. Pour ma part, j'ai vécu des périodes antérieures et notamment des commissions, où il y avait des élus. C'était des personnes très agréables. Il n'empêche que l'expression au sein de ces groupes n'était pas la même que dans ceux où il n'y avait pas d'élus.

Je pense que si nous voulons que la société civile s'exprime, il est bon qu'elle se retrouve, à

certains moments avec les élus mais pas au sein des groupes de travail. Il risquerait d'y avoir des confusions de genre.

M. CLASSE

Le mode d'entrée au sein du Conseil de développement se fait via les collèges, celui des acteurs économiques, des organismes publics, des associations, de la représentation territoriale des habitants, ou encore celui des habitants. Il se trouve que certains élus ont des responsabilités dans le milieu associatif ou dans des organismes publics. Ils viennent siéger au Conseil de développement à ce titre. Nous n'avons donc pas à demander à quelqu'un de se désinvestir au prétexte qu'il est élu. Et *a fortiori*, s'il est élu et qu'il n'exerce pas directement le pouvoir. Ceci concerne quatre à cinq personnes au sein de ce Conseil de développement. Il faut relativiser les choses. Entrer au Conseil par la voie du collègue est une garantie pour la diversité de notre assemblée.

Je trouve qu'il est compliqué de refuser à quelqu'un qui exerce un mandat électoral la possibilité d'être en même temps membre de la société civile, dès lors qu'il n'intervient pas au sein de cette assemblée en tant qu'élu.

Cependant, il peut y avoir une position radicale du Conseil de développement pour dire : « Toute personne bénéficiant d'un mandat électoral d'une majorité ou d'une opposition, ne saura pas faire le tri entre ses fonctions électorales et ses fonctions associatives ou ses responsabilités professionnelles, il est donc exclu du Conseil de développement. »

Jean FREBAULT

Personnellement, je n'irai pas jusque là. Lors de la rencontre de Perpignan, nous avons eu un grand débat sur les rapports entre la société civile et le monde politique.

La démocratie participative, qui est encore balbutiante en France, ne se positionne pas contre la démocratie représentative. Elle est même là pour l'aider à être plus efficace. C'est en tout cas mon éthique personnelle et je ne voudrais pas qu'il y ait ici une quelconque contestation de la légitimité du monde politique. Par contre, je serai, avec vous, très vigilant sur l'éthique. Ainsi, les quelques élus membres doivent veiller à leur statut et au titre par rapport auquel ils s'expriment au sein du Conseil.

M. COSTE

Je suis moi-même élu et je voudrais insister sur le point suivant : dans un certain nombre de communes, les élus de base, et notamment ceux de l'opposition, n'ont que très rarement la possibilité de s'exprimer.

La démocratie participative cherche à créer des conseils de quartier pour avoir des représentations de la population. Je suis élu dans une commune d'à peine 10 000 habitants. Aucun conseil de quartier ne s'y trouve. Comment faisons-nous pour nous exprimer ? Pour ma part, j'ai uniquement le droit de m'exprimer au Conseil municipal, une fois tous les trois mois.

Il est clair que je ne suis pas ici en tant qu'élu mais inversement, ma présence au sein de cette assemblée m'aide à savoir qu'un élu d'une commune du Grand Lyon n'est pas plus informé que le citoyen de base. Je profite des réunions pour faire passer le message de temps en temps.

Tout cela pour dire, qu'actuellement je suis président de quatre associations, secrétaire de deux ou trois d'entre elles, et aussi conseiller municipal. Selon moi, le Conseil municipal est une association de plus et je ne vois aucune raison d'en exclure des personnes comme moi.

M. BORDONE, représentant territorial du Plateau Nord

Je voulais vous poser une question sur l'article 2, dans lequel il est précisé que les membres seront renouvelés régulièrement. Suivant quelle fréquence et quelles modalités ? Y aura-t-il appel à candidature ? Est-ce le membre sortant qui pourra proposer quelqu'un ?

Jean FREBAULT

Ce n'est pas une prérogative du Conseil de développement. Seul le Conseil communautaire est compétent en la matière.

M. CLAISSE

Honnêtement nous n'avons pas de réponse. Nous aurions pu inscrire que le renouvellement des membres s'opérerait tous les trois ou six ans ou tous les six ans. Rien pourtant n'a encore été décidé en la matière.

Dans la délibération qui a permis l'installation du Conseil de développement, nous nous sommes dit que si nous voulions avoir un organisme vivant, qui ne s'institutionnalise pas, il était souhaitable d'avoir un renouvellement. D'autant plus maintenant, que la taille est limitée.

Nous souhaitons aussi que ce renouvellement ne soit pas issu d'un changement de mandat. Pour répondre à la question, sachez que votre mandat se déroulera au moins sur trois ans.

Mais ensuite, il faudra probablement s'interroger en vue de faire entrer de nouvelles personnes. Certaines en effet, auront quitté le Conseil ; il faudra les remplacer.

Pour ma part, je souhaite que le Conseil se prenne vraiment en main et qu'il ait cette capacité d'autorégulation et d'auto renouvellement permanent.

Jean FREBAULT

Les mandats s'exercent donc pour trois ans, minimum.

Mme COULOS-VAILLANT

Je compte parmi les membres citoyens du Conseil de développement. J'appartiens à deux associations. J'ai siégé dans le précédent Conseil de développement ces deux dernières années. J'aimerais simplement faire une remarque. Je n'ai jamais constaté que des personnes qui avaient un engagement dans une commune, aient eu quelconque influence politique au sein de cette instance. J'ai toujours trouvé qu'elles avaient des avis très intéressants sur les sujets abordés. Alors, il serait étonnant que cela change d'un seul coup aujourd'hui. Une personne peut très bien appartenir à un Conseil municipal et avoir des opinions intéressantes pour tout le monde. Il faut quand même tolérer que les gens viennent de différents lieux.

Jean FREBAULT

J'ajouterais d'ailleurs qu'il y a certainement, au sein du Conseil de développement, en dehors des élus, des personnes qui ont des engagements politiques, qui ne se traduisent pas forcément par le fait qu'elles soient élues. C'est important pour tout le monde que ces questions politiques ne soient pas du tout présentes dans les débats.

M. PETIT

Ma question concerne l'article 7, sur les résiliations. Je crains que les acteurs majeurs que nous souhaitons inviter, du fait de leur emploi du temps, ne puissent pas venir aussi régulièrement que nous l'espérons. Il serait souhaitable, si c'est le cas, que nous en prenions acte et que nous les remplacions.

Jean FREBAULT

Vous avez raison M. PETIT. Je pense d'ailleurs que la rédaction de l'article, telle que vous l'avez sur l'écran permet d'apprécier certaines situations particulières. C'est le sens de l'expression : « ... peut être résilié... ». Par ailleurs, la décision a été prise de fixer toutes les réunions en fin d'après-midi, ce qui augmente quand même les chances de disponibilité. Nous allons essayer d'appliquer cet article avec le plus d'intelligence possible.

M. JANDET, collègue citoyen

Sur la question de la participation de certains élus, j'y suis favorable. Dès lors qu'il y a une réglementation et que tout est bien contrôlé, je ne vois pas pourquoi il faudrait faire une séparation entre la société civile et les élus. La République est une instance de démocratie représentative. En son sein, la souveraineté populaire est incarnée par les élus. Il est important de ne pas perdre cela de vue. Il faut se servir des compétences de chacun.

LE PRESIDENT

Merci Monsieur.

M. COPY, représentant des conseils de quartier du 3^e arrondissement

Je représente les conseils de quartier du treizième arrondissement. A l'approche d'échéances électorales que nous connaissons tous, je crois que le Conseil de développement a besoin d'être un espace de neutralité. Les conseils municipaux restent des lieux de débats et d'expression. Et je pense qu'il est nécessaire et sain que ce Conseil de développement reste composé de citoyens uniquement.

Cette question fait débat, le mieux serait alors de la trancher par un vote démocratique. C'est une simple suggestion.

M. FISCHER

Je n'insiste pas. Je voudrais juste revenir sur l'article 4 et le renouvellement. Il est bien écrit que la liste des membres est révisable tous les ans. Je voudrais simplement rappeler, moi aussi en tant que membre de l'ancien Conseil, que précédemment, nous avons pris l'engagement, y compris par écrit, d'exercer un seul mandat. Il est important d'y réfléchir. Je suis très attentif à la « starisation », y compris au sein de la société civile et pas seulement des élus. J'insiste pour que nous n'oublions pas ce point de vue-là.

Jean FREBAULT

J'ai bien noté votre remarque mais je pense qu'elle ne relève pas directement du règlement intérieur. Elle s'adresse d'avantage à l'autorité qui institue le Conseil de développement. Nous aurons certainement l'occasion d'en débattre dans quelques temps.

Merci pour vos interventions. J'ai compris qu'il y avait une question très sensible et je crois que nous sommes unanimement d'accord pour séparer le débat politique des débats de société civile.

Je voulais faire remarquer que les modifications en rouge sont beaucoup plus restrictives que celles du règlement de l'ancien Conseil. Il y avait, par exemple, des conseillers communautaires qui, là, sont exclus. D'ailleurs, la rédaction mériterait d'être éclaircie : ce n'est pas seulement l'exécutif du Conseil communautaire qui se trouve exclu, mais l'ensemble des mandats de conseillers communautaires.

Nous nous sommes fortement rapprochés d'une solution plus radicale, prônée par certains. Je vous avoue mon embarras s'agissant d'exclure des gens qui ont été invités à rejoindre le Conseil. Elles ont pu déposer leur candidature, alors que nous n'avions pas énoncé cette règle au moment de l'appel à candidature.

Je propose simplement que nous soyons très vigilants, notamment dans la période à venir, sur le non mélange des genres entre les mandats politique et civil.

M. CLASSE

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas d'élus dans cette assemblée. Soyons clairs, nous avons énoncé cette règle dans la composition. Aucun élu n'est donc désigné au sein du Conseil de développement. Et il n'y a pas non plus de technicien de la Communauté urbaine ou des villes au sein de notre Conseil de développement, alors qu'il y en avait par le passé. Tous ceux qui ont présenté leur candidature, l'ont fait au titre de leur appartenance à la société civile. Nous avons vérifié que parmi les candidats, il n'y avait pas de membre d'un exécutif, ni de conseillers communautaires ; nous avons d'ailleurs dû en exclure deux, qui n'avaient pas tout à fait compris la règle.

Les quatre, cinq ou six élus qui sont parmi nous ne le sont pas en qualité mais pour parler de leur engagement dans la société civile.

Jean FREBAULT

Je propose que nous votions. Je soumetts donc au vote du Conseil le règlement amendé par les phrases en rouge. Qui est pour ? Qui est contre ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Cinq. Le règlement est donc adopté. Je vous remercie.

II- La désignation du bureau

J'ai deux propositions à vous faire. La première, c'est de procéder, non pas à un vote par collège, mais global. Sur la base de mes propositions, je vous soumetts deux représentants par collège, comme indiqué d'ailleurs dans le règlement initial. Vous avez donc la liberté de les approuver, de les refuser, voire de les amender. Êtes-vous d'accord sur ces modalités ?

M. FITOUSSI

Je pense que ce Conseil de développement démarre mal. Il y a quand même des règles de démocratie qu'il faut respecter. L'élection veut que les candidats se présentent et ensuite que l'assemblée vote. Je ne suis pas opposé à ce que chacun présente une liste de candidatures. Toute l'assemblée pourra voter ensuite. Nous ne pouvons pas coopter, sinon le Conseil de développement ne sera pas crédible.

Jean FREBAULT

Le mode d'élection que vous proposez est tout à fait défendable dans une assemblée qui se connaît. Je n'excluais pas que c'était possible, puisque j'ai moi-même fait un appel à candidature lors de la première séance. Et nous avons constaté que dans beaucoup de collèges, il n'y avait aucun candidat. La procédure que vous avez en tête, tout à fait défendable dans un autre contexte, aurait conduit à ce que plusieurs collèges ne soient pas du tout représentés, et que d'autres soient sur représentés. Ce qui revient à exclure des compartiments entiers de la société civile. Je ne suis pas du tout d'accord. Alors, nous pouvons nous interroger sur le degré de représentativité du Conseil. Les collèges ont été mis en place pour essayer de corriger les défauts que peuvent avoir de simples candidatures spontanées.

Ainsi, dans la proposition que je vais vous faire, et qui est tout à fait amendable, j'ai vu qu'il fallait solliciter un certain nombre de personnes. Par exemple, dans le collège économique et socioprofessionnel, il n'y avait aucune candidature. Ce n'est pas normal ; nous sommes allés leur en parler pour faire émerger des candidatures. J'ai procédé de la même manière pour les différents collèges. Ce qui a conduit à retenir certains noms.

Je vais donc vous faire tout de suite des propositions de collèges, qui sont liés uniquement aux critères de représentativité indiqués.

1. Le collège acteurs économiques et socioprofessionnel

Nous avons pensé qu'il fallait un représentant des acteurs économiques et nous l'avons proposé à la CCI de Lyon, à M. CHARBONNEL, ici présent et qui préside la commission Développement de la CCI.

Nous avons voulu que les syndicats soient également représentés. Six sont au Conseil de développement. Nous leur avons demandé de se mettre d'accord sur une personne qui ait la capacité de relayer leurs points de vue. Il s'agit de Mme BORJON, qui est à l'UNSA, mais qui représenterait également le collège des syndicats.

2. Le collège des organismes publics

Il nous a semblé très important que le secteur de la culture, qui pèse beaucoup dans l'agglomération, soit représenté. Nous avons la chance, au Conseil de développement, d'avoir une grande personnalité celle de Patrick BAZIN. J'ai pensé que ce serait un honneur pour le Conseil de l'avoir comme membre du bureau, étant donné qu'il connaît très bien les milieux culturels et, du fait de ses fonctions, beaucoup de représentants de la société civile.

Il est important également que le monde de l'urbanisme et de l'architecture soit présente. J'ai proposé la candidature de Catherine GRANDIN. Elle est directrice du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement, qui a une compétence au niveau de l'ensemble du département

3. Le collège associatif

Premièrement, concernant les jeunes. Il y a une association qui s'appelle UNIS-CITE, qui a des activités au niveau national. Je propose la candidature de Philippe TIBERGHIEU ici présent.

Deuxièmement, la sensibilité environnement et développement durable doit être impérativement présente au bureau. J'en ai parlé à la FRAPNA, qui est l'association à mon sens la plus connue. Sa

directrice m'a dit qu'elle avait un emploi du temps très chargé et qu'elle souhaitait, certes, s'investir dans le Conseil mais qu'elle n'avait pas trop le temps de venir au bureau. Nous avons donc sollicité une association qui s'appelle l'HESPUL, dont le responsable est M. COSTE, ici présent, et qui travaille beaucoup sur les questions de performance énergétique, d'économies d'énergie, ce qui, dans le débat actuel sur l'avenir de la planète, constitue une entrée assez stratégique pour les questions de développement durable.

4. Le collège territorial

Il comprend des conseils de quartier et, par ailleurs, l'UCIL (Union des comités d'intérêt local). A ma connaissance, il n'y a pas d'organisation qui fédère les conseils de quartier au niveau de l'agglomération lyonnaise. Le choix de M. PAUPY est donc un peu personnel. Il s'était fait remarquer dans l'ancien conseil. Je suis de ceux qui ont souhaité un grand renouvellement. Il faut à la fois de la continuité et du renouvellement et M. PAUPY a également eu des responsabilités dans les réseaux des maisons de jeunes et de la culture. Il est donc l'un de ceux qui peuvent représenter ce monde des conseils de quartier.

5. Le collège citoyen

Il s'agit sans doute du plus délicat. Je me suis lancé dans une proposition, j'admets qu'elle peut tout à fait être discutée. Je vais simplement vous en expliquer les tenants et aboutissants.

Je propose la désignation de deux personnes ayant une représentativité assez contrastée : Jacques WELCER, que les anciens connaissent, puisqu'il était au bureau de l'ancien Conseil de développement. Je sais qu'il s'était beaucoup investi, je l'ai personnellement connu dans une vie professionnelle antérieure. Je sais qu'il a des liens avec d'anciens membres du conseil qui sont restés et j'ai pensé qu'il pouvait accomplir une liaison intéressante pour ne pas oublier l'héritage des travaux précédents.

Pour contraster un peu, j'ai proposé à la personne la plus jeune qui est une aussi femme, soit deux motifs essentiels. A ce propos, notre Conseil comprend 21% de femmes. C'est mieux que certaines instances sans être encore un taux satisfaisant. Et pourtant nous avons fait le maximum. Donc je trouverais assez normal que Sandrine BITAT accepte. Elle est là, au milieu des travées. Elle était étudiante jusqu'à une date récente. Actuellement, elle va entrer dans la vie active.

Pour ce collège, j'admets qu'il peut y avoir d'autres propositions, s'il y en a de meilleures, la discussion est possible.

6. Le collège des personnes qualifiées

La difficulté est de trouver des personnes qualifiées qui ne soient pas trop occupées. J'ai réussi à en trouver deux qui ne m'ont pas dit non. Ce sont deux personnalités de la région lyonnaise : Benoît LECLERCQ, qui est à la tête des Hospices civils de Lyon. Précédemment, il était directeur des hôpitaux à Nancy et membre du Conseil de développement là-bas. Cette expérience lui a tellement plu, qu'il a très vite manifesté son envie de faire partie de notre Conseil de développement. J'ai alors pensé qu'il pouvait apporter un regard un peu décalé, en tant que nouveau citoyen de Lyon.

Par ailleurs, la deuxième personnalité de mon choix est Philippe GILLET, directeur de l'Ecole normale supérieure sciences et surtout responsable du Pole universitaire lyonnais (PUL). Il représente toute l'institution universitaire, grandes écoles incluses.

Voilà donc ma proposition, elle est tout à fait discutable mais je l'assume totalement. Je ne voudrais pas non plus décevoir d'autres candidats éventuels. Je le dis à M. FITOUSSI, qui a présenté sa candidature et à d'autres d'ailleurs. Je souhaite que toutes ces personnes aient les moyens de s'impliquer au maximum.

Par ailleurs, nous associerons au bureau, les pilotes des chantiers que nous allons engager. Et si vous adoptez ma proposition, nous pourrons tout à fait la réajuster dans un an. Mais je souhaite que nous prenions une décision aujourd'hui car je ne me vois pas continuer à être seul pendant plusieurs mois pour piloter cette instance passionnante mais un peu lourde et compliquée.

7. Les remarques de l'assemblée

Je pense qu'il est intéressant que les personnes dont vous avez le nom sous les yeux prennent l'engagement de travailler en réseau.

M. PETIT

Dans la lignée de ma question précédente, je voudrais savoir si, sur cette liste, il y a des personnes absentes aujourd'hui.

Jean FREBAULT

Certaines, certes, ne sont pas là. Benoît LECLERCQ par exemple ou encore Philippe GILLET. Mais toutes les personnes présentes se sont engagées à être assidues au bureau. Ce dernier doit se réunir environ tous les deux mois.

M. TOLEDANO, de la vie associative

Je ferais une remarque sur la désignation des candidats par le président. Je pense que c'est contraire à la démocratie. Il ne s'agit pas de mettre en place, à travers le regard du président, une élite. Si les collègues n'ont pas encore choisi les personnes qu'ils veulent présenter, je pense qu'il est préférable de parler de bureau provisoire dans un premier temps, pendant un mois ou deux. Car les membres des collèges ne se connaissent pas entre eux.

Jean FREBAULT

Je suis sur la même ligne que vous. Je pense quand même qu'un mois ou deux ne suffisent pas pour se connaître. Je rectifie ce que vous avez dit. Ce n'est pas moi qui désigne, mais vous. Je vous propose des candidats, vous pouvez tout à fait amender mes choix aujourd'hui. Je pense que si nous renonçons à cette procédure, je vais me retrouver pendant six mois ou un an tout seul. Or, des chantiers à organiser, comme le SCOT, sont à l'ordre du jour. Et nous aurons à donner notre avis dessus en janvier. Par ailleurs, une durée d'un mois est trop courte pour revoir les procédures de candidatures par collège ainsi que les critères de représentativité. Dans un an au plus, nous réaborderons la question de l'élection du bureau.

M. MAZUQ, MEDEF Lyon Rhône

Nous avons voté à une grande majorité le règlement intérieur. Nous avons des chantiers précis à enclencher. Il faut effectivement qu'il y ait un bureau. Votre proposition a le mérite d'être efficace. Je propose que nous passions tout de suite au vote et que nous engagions le chantier. Si la majorité vote contre ce bureau, qui doit avoir une durée d'un an au moins, nous aviserons à ce moment-là.

Jean FREBAULT

Merci monsieur.

M. FITOUSSI

Comme vous le savez M. FREBAULT, je vous avais eu au téléphone et j'avais fait acte de candidature, très simplement et très directement. Ce qui me surprend un peu, c'est que vous ayez été obligé d'aller chercher des gens, qui au départ n'étaient pas candidats, et que soient mis sur la touche des gens qui sont candidats.

Jean FREBAULT

J'assume ma proposition mais je suis très sensible à toutes les remarques, sur l'exigence de démocratie au sein de notre instance. Et je prends date avec vous pour que nous ayons un rendez-vous, au plus tard dans un an, pour que nous progressions vraiment. Je vous demande que nous démarrions rapidement nos travaux avec un bureau provisoire.

Il faut aussi que vous ayez en tête que l'investissement principal sur le fond, ne se passera pas au sein du bureau. Ce qui est important, ce sont les groupes de travail, les pôles, les commissions que nous allons commencer à constituer dès aujourd'hui. La participation est totalement ouverte. Il n'y aura pas de sélection. C'est à ce moment-là que vont se construire les avis du Conseil de développement, sur le SCOT, etc. Et je propose que l'énergie, dont je sens que certains débordent, s'exprime au maximum lors de ces différentes occasions.

Passons au vote

Tout en prenant acte de toutes les remarques qui me conduisent à m'engager sur un nouveau rendez-vous pour le renouvellement du bureau, au plus tard dans un an, avec une attention particulière portée à certaines candidatures déçues, dont j'espère qu'elles trouveront d'autres occasions pour se mobiliser au sein du Conseil, je soumets au vote la proposition que vous avez sous les yeux et qui n'est donc pas figée pour l'éternité.

Qui est pour ? Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Neuf.

Je vous remercie, cette proposition est donc adoptée à la majorité.

III- Les futurs chantiers

Je vais, à présent, vous faire des propositions concernant les chantiers.

Je voudrais préciser un point. Vous n'avez peut-être pas vu que des suppléants sont prévus. Je n'ai pas souhaité que cela figure dans le règlement intérieur. Je souhaite en effet que les membres du Conseil se tiennent à leur engagement d'assiduité. Néanmoins, il peut arriver qu'en raison de divers impératifs, certains d'entre nous ne puissent être disponibles à chaque fois. Je ne voudrais pas que ce soit la porte ouverte à une espèce de turnover permanent. J'appelle donc à une assiduité fidèle, dans toute la mesure du possible et je m'adresse tout particulièrement aux représentants de structures, d'institutions ou d'associations.

Revenons aux chantiers : il y en a cinq, certains relèvent de la saisine du Grand Lyon, d'autres de

l'auto saisine.

1. Le chantier du SCOT

Il est en cours d'élaboration. André CHASSIN nous le présentera tout à l'heure. C'est une saisine qui est demandé par la Communauté urbaine et le syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) également.

Les SCOT, qui ont remplacé les schémas directeurs, sont les grands documents de prospective et de planification territoriales, portant sur les aires urbaines et fixant pour les vingt ou trente ans à venir les grandes orientations des territoires concernés. C'est donc essentiel et il est très important que la société civile s'exprime. Nous sommes saisis avant la phase finale. Nous sommes en capacité non seulement de donner un avis mais aussi de fournir une contribution qui peut être prise en compte dans le processus.

2. Le projet Lyon 2020

Ce projet est une déclinaison de la vision métropolitaine de Lyon et de son positionnement dans son contexte national, européen, etc. C'est un chantier qui est également en cours. Il n'est pas sans relation forte avec le précédent.

3. Le chantier de la solidarité

Il s'agit d'un chantier auto-saisine.

L'agglomération lyonnaise est plutôt en avance en France sur la question de la solidarité. Il y a, au Conseil de développement, beaucoup d'associations ou d'institutions qui sont engagées dans ce domaine, dans celui du logement, de l'emploi, de l'éducation, etc.

Nous vivons une époque de notre vie sociale ou sociétale en France, dans laquelle se font sentir d'importantes difficultés. Apparaissent des formes de dissociation, de fragmentation. Voyez les commentaires sur la crise des banlieues, qui, au-delà de tout ce qui est dit sur les rapports avec la police, renvoie à l'existence de populations en désespérance. La question de la place des jeunes est souvent évoquée, mais il n'y a peut-être pas que cette catégorie, qui se trouve en manque de reconnaissance. Certains sociologues, comme Eric Morin, parlent de « séparatisme social », évoquant l'indifférence de certains compartiments de la société.

D'autres formes d'enfermement commencent aussi à apparaître dans certaines villes du sud mais aussi dans la périphérie de Lyon. Nous voyons apparaître des résidences sécurisées, entourées de clôtures. Il y a aujourd'hui une grande alerte. Des associations lyonnaises se sont d'ailleurs exprimées à ce sujet. Notre proposition est d'ouvrir un chantier qui appelle le maximum d'énergie du Conseil, et s'adressera aux acteurs publics, et pas seulement à la Communauté urbaine. D'autres niveaux de l'action publique sont concernés, celui du social, de l'éducation, etc.

Notre chantier s'adresse aussi à l'ensemble des citoyens, parce que le vivre ensemble, le rapport à l'autre, le refus de l'enfermement avec ses semblables nous concerne tous. Tout cela est à débattre.

Plusieurs autres déclinaisons de ce thème sont possibles :

- L'éducation

Nous avons la chance d'avoir le proviseur du lycée de Vaulx-en-Velin, qui fait un travail

remarquable pour que l'activité de son établissement contribue à lutter contre la ségrégation sociale.

- L'accueil

Notamment celui des étrangers. J'ai eu des échanges, par exemple, avec Olivier BRACHET, qui est au Conseil et qui est responsable du forum réfugié

- Les discriminations

L'agglomération travaille afin de lutter contre ce phénomène croissant.

- Le lien entre l'urbanisme et le social

Moi qui suis urbaniste de profession, j'ai en tête tous les chantiers de rénovation urbaine, qui sont faits à Vaulx-en-Velin, à la Duchère, à Vénissieux, etc. Il faut mettre ces chantiers, qui concernent la transformation de l'espace, encore plus que dans le passé, en relation avec la question humaine et sociale. Et je peux vous dire que ce n'est pas si simple.

- La culture, le brassage social

Comme il y a beaucoup de représentants de la culture dans notre Conseil, j'ai pensé que les acteurs de ce secteur avaient, sur la problématique du vivre ensemble, des choses très fortes à dire. C'est un chantier pour lequel j'ai un réel engagement et je sais que d'autres partagent ce point de vue. Il reste à l'organiser. J'ai pensé que Bernard DEVERT pouvait être un de nos référents, sinon le référent sur ce chantier, mais il faut bien sûr qu'il y ait beaucoup de personnes qui s'investissent autour de lui.

- L'économie éthique et solidaire

Il nous a semblé intéressant de relier le monde économique avec d'autres préoccupations, telles que les questions éthiques, de solidarité, au niveau local mais aussi mondial. Et comme il y a l'opportunité de participer à un forum, qui aura lieu dans une semaine – le Forum pour une mondialisation responsable –, nous avons désigné, avant même la réunion d'aujourd'hui, un certain nombre de personnes pour y participer. Elles sont environ vingt-cinq. J'ai devant moi Jacky BLANC qui est une des personnes engagées, avec M. CLEMENT. Par leur intermédiaire et celui des autres, nous aurons donc un retour du Forum au Conseil de développement et nous verrons les suites à donner.

4. Le chantier « Développeur de débat public »

L'idée de lancer des conférences est notamment en chantier. Celui-ci devrait monter progressivement en puissance.

IV-Le Forum pour une mondialisation responsable

Mme HAAB

Je suis la directrice générale du Forum pour une mondialisation responsable. Cet événement démarrera la semaine prochaine et il est important pour moi de pouvoir échanger avec vous, au-delà de la présentation, qui sera assez succincte.

La présence du Conseil de développement au sein du Forum est importante. Nous avons la chance,

dans ce Conseil, d'avoir un ensemble d'experts qui pourront apporter toute leur expérience dans les débats de cet événement.

Le Forum regroupe aujourd'hui 153 intervenants, de différentes parties du monde, avec 75 % d'étrangers, dont 44% hors Europe. L'objectif est d'échanger pour trouver de nouvelles formes d'organisations, qui permettent d'intégrer la question du développement, économique, social et du respect de l'environnement. Nous allons prendre en compte ce triptyque dans l'ensemble de nos débats et essayer de trouver des solutions, des modes de régulation et l'inscrire dans une dynamique de processus. En cela, vous pouvez aussi apporter beaucoup à ce Forum.

Parmi les intervenants, un tiers est constitué de dirigeants d'entreprise, avec quelques grands noms comme Franck RIBOUD, Michel PEBEREAU, Jean-Philippe COURTOIS de Microsoft. Sont également présents, des représentants d'ONG, tels qu'Amnesty international Etats-Unis, Greenpeace. Il est à noter que Francesco WHITAKER, de la commission brésilienne Justice et Paix, et un des membres fondateur du Forum social, interviendra dans les débats. Nous avons des représentants d'institutions internationales. Par ailleurs, les conférences plénières 1 et 2 s'ouvriront par une retransmission de Pascal LAMY. Il a délégué sa directrice générale adjointe. José OCAMPO, numéro 3 de l'ONU, sera présent ainsi que Fernando VASQUEZ, appartenant à la Commission européenne. Nous avons des chercheurs et des experts, dont Nicole NOTAT. Je cite ces quelques noms pour vous montrer la diversité et la richesse des intervenants. Le monde syndical sera très représenté, puisque les deux secrétaires généraux des organisations syndicales internationales, à savoir Guy RYDER de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et celui de la Confédération mondiale du travail, vont se retrouver au Forum. La semaine suivante, à Vienne, ils créeront cette nouvelle Confédération mondiale du travail.

Nous aurons aussi la présence de l'Organisation internationale des employeurs.

Il y aura enfin des responsables politiques et notamment des représentants de villes et de régions.

La réunion de ce large panel d'intervenants a pu se faire grâce à la mobilisation des partenaires, à l'échelle locale, nationale et internationale. Ils sont au nombre de 53, à quoi il faut ajouter 17 partenaires en provenance de l'Union européenne, mobilisés sur un projet spécifique. Ces partenaires sont impliqués non seulement par leur expertise mais aussi par leur capacité à mobiliser des acteurs-participants sur place, qui viendront aussi s'exprimer.

1. Trois thèmes

- La production et les échanges

Ce thème sera traité par filière : celle de l'agroalimentaire, du textile et du tourisme.

- La question de la gouvernance et de la place de la finance

Nous étudierons notamment la responsabilité des acteurs économiques dans l'accès donné à chaque citoyen à des modes de financement tels que le micro-crédit. La désignation du dernier Prix Nobel de la Paix montre que c'est un sujet d'actualité. Il s'agit d'une expérience que nous pouvons mettre en place aussi dans nos pays développés, dans lesquels de vraies inégalités ont cours.

- La place des territoires

Sur ce thème, il s'agira de savoir comment faire en sorte de rendre les autorités locales, acteurs dans la mondialisation.

2. Le déroulement du Forum

La première journée, le jeudi, commence avec une plénière d'ouverture, qui posera la question suivante : « Qu'est-ce que la mondialisation responsable ? »

Sont prévues, ensuite, des sessions d'ateliers avec des formats de 250 à 300 participants et, à chaque fois, un cadrage théorique, une présentation de cas et enfin un débat avec la salle. Nous cherchons vraiment à mettre en avant, non seulement les points de convergence, mais aussi les divergences. Nous ne voulons pas de débat mou. Au contraire, il s'agit de montrer où sont les solutions possibles, à partir du concret. Nous ne sommes pas dans la rhétorique. C'est très important de le souligner et nous mettons tout en œuvre pour que les débats s'effectuent dans cette dynamique-là.

Les trois séries d'ateliers se termineront à 19h15, avant une soirée festive, à laquelle tous les participants sont conviés, autour d'un défilé de mode responsable et équitable.

La journée du lendemain commencera par un format de restitution de ce qui s'est dit dans les ateliers. Avec une méthode tout à fait originale, expérimentée par la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Elle utilise, en effet, des cartographies. Chacun des participants sera amené pendant deux heures à débattre et à s'exprimer. Ensuite, nous aurons trois plénières, puis une séance de conclusion.

Au-delà du Forum, nous aurons également d'autres événements phares : le lundi avec les rencontres de l'ANACT, le mercredi avec les rencontres de l'Alliance internationale des coopératives. Ces événements se sont créés autour du Forum et suivant notre dynamique. D'autres s'adresseront à un plus grand public et auront lieu dans la ville. Ils seront l'occasion de rencontres autour du cinéma, avec le TNP et l'Institut Lumière ou autour de livres. La Fnac, Decitre, Raconte moi la Terre, se sont ainsi associés à l'opération pour mettre en avant les ouvrages de certains de nos intervenants et débattre aussi du phénomène de mondialisation responsable. Il y a donc une vraie dynamique à l'occasion de ce qui pourrait s'appeler une « semaine de la mondialisation » et je vous invite vivement à vous y associer.

Jean FREBAULT

Merci, l'invitation est claire. Vous parliez tout à l'heure de la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Je sais qu'elle sera représentée par Pierre CALAME, qui sera en quelque sorte rapporteur des conclusions du Forum.

Je remercie beaucoup Mme Rachel HAAB pour toutes ces informations.

Je m'excuse auprès de nos invités pour le retard accumulé, mais vous avez été observateurs, comme moi de débats intenses.

V- Le SCOT

Nous ouvrons donc maintenant la discussion sur le SCOT. Un mot d'introduction avec Gérard CLAISSE.

Gérard CLAISSE

Il s'agit d'une saisine de l'exécutif du Grand Lyon. Les vice-présidents ont souhaité que le Conseil de développement puisse apporter une contribution à l'élaboration du SCOT.

L'exécutif du Grand Lyon demande à l'assemblée du Conseil de développer une contribution, des recommandations, des propositions pour améliorer la production d'une politique publique ou d'une stratégie d'agglomération. Avec le SCOT, nous sommes sur un projet stratégique de territoire, qui fait partie des figures imposées sur lesquelles doit travailler le Conseil de développement.

Le SCOT a été engagé dans l'agglomération il y a quelques mois. Nous arrivons aujourd'hui avec un document que vous allez pouvoir récupérer à la sortie. Son titre est le suivant : « le Projet d'aménagement et de développement durable, le débat est lancé. » Le PADD est ainsi un élément du SCOT. Il présente les grandes lignes de la vision politique pour l'avenir des territoires de l'agglomération lyonnaise, à l'horizon 2030. Et c'est sur la base de ce document qu'une contribution à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable du SCOT vous est demandée.

Le calendrier proposé est très court, puisque vous allez avoir trois mois pour élaborer cette contribution, qui devra être remise lors de la plénière programmée le 18 janvier.

La vision politique présentée dans ce document est issue d'un travail mené avec des élus, des institutions membres de ce Conseil de développement, avec des grands témoins, dont certains sont membre du Conseil.

Ce que nous attendons de votre contribution, c'est qu'elle soit elle-même le résultat d'un consensus qui se dégage sur un certain nombre d'éléments que la société civile veut porter. Votre contribution devra être en capacité, d'une part d'énoncer un certain nombre d'accords par rapport aux objectifs et aux ambitions présentés dans le document que je vais vous remettre ; d'autre part, d'afficher des désaccords et d'approfondir des objectifs ou des axes stratégiques vous semblant insuffisamment développés par les élus ; enfin, de pointer des angles morts et de présenter ce qui fait consensus et débat au Conseil de développement.

La concertation sur le SCOT ne s'arrêtera pas à l'arrêt du PADD. Après, il y aura tout un travail de réflexion, pour le décliner en orientations générales et en 2009, une enquête publique sera ouverte sur le PADD. Y participeront le Conseil de développement, les organismes membres du Conseil, le milieu associatif, les conseils de quartier, l'habitant de l'agglomération, etc.

Il s'agit donc d'un processus qui démarre, avec une date butoir pour une première contribution au 18 janvier.

Jean FREBAULT

Merci à Gérard CLAISSE.

Je vous présente deux intervenants qui sont les responsables, auprès des élus du SEPAL, qui regroupe les principales collectivités concernées au niveau intercommunal. Ce sont les responsables de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, André CHASSIN, directeur du SEPAL et Olivier ROUSSEL, responsable du chantier SCOT et inter SCOT au sein de l'Agence d'Urbanisme.

- **Les enjeux métropolitains.**

Olivier ROUSSEL

Ma présentation portera sur des éléments de cadrage des enjeux métropolitains.

L'espace métropolitain, qui comprend Lyon, Saint-Étienne et leurs zones d'interdépendances, est extrêmement large. Il a donc bien fallu faire des choix au niveau de la présentation.

Mon exposé va se dérouler en trois temps.

- J'aborderais, tout d'abord, les dynamiques de métropolisation autour d'une question : comment se fait-il que nous soyons passés en cinquante ans d'une agglomération de 700 000 habitants à un espace métropolitain de près de 3 millions d'habitants ?
- D'autre part, j'évoquerais un certain nombre de questions qui ont été posées
- Enfin, j'aborderais le thème de l'aire métropolitaine lyonnaise aujourd'hui, et le rapport entre territoires institutionnels et territoires vécus. J'essaierai là encore de vous donner à voir quelques cartes.

La directrice de la Direction de la prospective vous présentera brièvement les principales démarches à l'œuvre sur l'aire métropolitaine.

a- Les dynamiques de métropolisation : que s'est-il passé en terme démographique ? Et quels enjeux ?

- Entre 1954 et 68

Trois phénomènes ont eu lieu durant cette période : un exode rural, une concentration des populations dans les centres urbains et le développement le long des axes. Par ailleurs, une croissance démographique supérieure à 1,5% par an, s'est produite.

- Entre 1968 et 82

Cette période se caractérise par une péri-urbanisation, ainsi qu'un premier recul des villes-centres. La croissance démographique gagne les deuxième et troisième couronnes.

- Entre 1982 et 99

Il s'agit d'une période d'urbanisation généralisée se produisant dans des zones situées à trente ou quarante kilomètres de l'agglomération centrale. Ce phénomène s'accompagne par le déclin démographique des communes populaires et industrielles. Je prendrais quelques exemples. Des villes comme Vénissieux ont perdu 25 000 habitants en quinze ans. Idem pour des villes telles que Givors qui ont également connu des baisses importantes de leur population.

- Entre 1999 et 2004

Le phénomène périurbain est bien installé. Celui-ci touche des territoires extrêmement éloignés de la métropole. Ce sont d'ailleurs ceux qui connaissent la plus forte croissance. Nous pouvons citer les cas de Morestel, Crémieux, du Plateau de la Dombes, Beaujolais vert, Pilat. Aucun territoire situé au sein de l'aire métropolitaine n'est touché par la délocalisation des habitants des zones centrales et l'implantation des nouveaux ruraux. Enfin, il est important de souligner le cas particulier de la région stéphanoise et celui de la vallée du Giers. Le Conseil de Développement aura sans doute à se poser la question de la place singulière que représente cet espace de tradition

industrielle, qui a beaucoup contribué à la croissance de l'aire métropolitaine au 19^e siècle et qui connaît aujourd'hui des problèmes importants dans ses dynamiques démographiques.

- A l'horizon 2030

Quelques projections de scénarios que nous avons réalisés à l'Agence d'urbanisme montrent que la progression de la population se poursuit, même si elle a tendance à s'atténuer. Les chiffres de population attendus à l'horizon 2030 sont tout à fait considérables et sont compris dans une fourchette entre 300 et 500 000 habitants supplémentaires. Ces deux scénarios proposent des situations très contrastées concernant les deux agglomérations-centres, Lyon et Saint-Étienne, qui constituaient jusqu'à lors, les poumons démographiques métropolitains. En outre, nous pouvons voir, concernant l'agglomération stéphanoise des simulations assez contrastées. Celles-ci interpellent très fortement les élus locaux dans leur Schéma de planification à long terme et par rapport aux capacités d'accueil des populations nouvelles dont voudront bien se doter.

- Des besoins en logements considérables

La démographie croît et les besoins en logements vont être considérables. C'est un minimum de 13 000 logements par an qu'il faudra construire d'ici 2015.

Le directeur régional de l'Équipement a fait connaître récemment que des estimations de l'État pouvaient porter cette fourchette à 20 000 logements sur l'agglomération lyonnaise, soit le périmètre SCOT – Grand Lyon plus l'aéroport, Givors et les communes de l'Ozon. Le ratio aujourd'hui, se présente de la manière suivante : quand 1 habitant supplémentaire s'implante sur un territoire, il est nécessaire de construire 1 logement de plus. Il faut savoir aussi, qu'à population constante, la moitié du nombre de logements nouveaux nécessaires résulte du seul fait de la diminution de l'attache des ménages.

Par ailleurs, le développement de la péri-urbanisation a été très consommateur d'espace. Vous avez sous vos yeux la photo satellite de l'aire métropolitaine prise en 2005 par Spot Thema. Entre 1 000 et 1 200 hectares sont artificialisés chaque année, selon les relevés de Spot Thema. C'est en gros l'équivalent de la commune de Bron qui est bitumée ou construite chaque année. Plus des deux tiers de cette consommation d'espace est le fait d'habitat. Nous pourrions renverser la charge de la preuve, avec un tiers qui est le seul fait des voiries et des zones d'activité.

- L'évolution de l'agriculture péri-urbaine

Dans ces phénomènes de métropolisation, ce sont près de 400 exploitations qui disparaissent chaque année de l'aire métropolitaine. Deux tiers des surfaces agricoles sont situés dans des communes périurbaines soumises à une forte pression foncière. En tendance, la surface agricole utile diminue deux fois plus vite aux marges de l'agglomération lyonnaise que dans la moitié des grandes agglomérations françaises.

- Que s'est-il passé en terme de réseau routier et autoroutier ?

Le réseau routier s'est largement étoffé et, dans le même temps, il a déterminé la localisation des hommes et des entreprises, beaucoup plus que les schémas de planification. Le territoire métropolitain est devenu en tout point très accessible. Vous avez sous vos yeux la carte de constitution de l'armature autoroutière, en l'espace de 20 à 25 ans. D'ici 2030, six milliards d'euros seront affectés à des projets routiers et autoroutiers sur l'aire métropolitaine.

Concernant l'évolution de la motorisation et de l'équipement en voitures des ménages. Un simple

retour en arrière montre que le taux d'évolution de la motorisation des ménages en vingt ans a été tout à fait considérable. Le parc de voitures a doublé : il est de plus d'1 300 000 véhicules sur l'aire métropolitaine. Aujourd'hui, le ménage type n'est plus celui qui dispose d'une voiture, mais de deux. En dehors des périmètres desservis par les transports publics urbains, la part de marché de l'auto approche 100%. C'est-à-dire qu'elle est devenue totalement indispensable.

Les navettes domicile-travail, les fameux mouvements pendulaires ont largement augmenté et aujourd'hui, contrairement à ce que pensent encore certains élus du péri-urbain, voire même de la centralité, le lieu de résidence n'est plus celui de l'emploi.

Vous avez ici l'évolution des navettes pendulaires sur une trentaine d'années. Nous avons doublé la distance moyenne parcourue depuis 1975. En gros, nous sommes passés de quatre kilomètres au début des années 70, à six, puis sans doute dix, aujourd'hui, de distance moyenne parcourue.

En dehors des communes de Villefranche, Bourgoin, Lyon et Saint-Étienne, dans les autres communes métropolitaines, plus de 50 % des résidents travaillent en dehors de leur commune.

L'intensification des échanges avec l'agglomération confirme le phénomène de métropolisation.

Vous avez dû entendre parler de l'enquête-cordon. La presse locale s'en est fait l'écho. C'est sur elle que je vais m'appuyer. C'est une enquête de dénombrement des flux de véhicules, entrée et sortie, de l'agglomération lyonnaise sur le périmètre de l'aire métropolitaine. Ce sont 580 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour de l'agglomération, avec 90% du trafic interne à l'aire métropolitaine. C'est une progression en quinze ans de 80 000 véhicules jour. Les flux d'échanges entre l'aire métropolitaine et l'agglomération centre de Lyon, ont progressé de 32% entre 1990 et 2005.

- L'emploi

En terme d'emploi, nous retrouvons des phénomènes similaires à ceux évoqués précédemment.

- Entre 1975 et 99

Deux tiers des 115 000 emplois créés l'ont été dans des secteurs se situant en dehors de l'agglomération. Il s'agit d'un chiffre considérable. Sur les agglomérations autour de Lyon et Saint-Étienne, qui sont les poumons productifs de notre aire métropolitaine, les situations sont relativement contrastées.

L'agglomération stéphanoise et le pôle de Saint-Chamond ont perdu 20 000 emplois entre 1975 et 99, pendant que l'agglomération lyonnaise connaissait, en revanche, gagnait 45 000 emplois. Ce chiffre intègre la zone aéroportuaire et le bassin de l'Ozon, qui ont été fortement créateurs d'emplois.

Concernant l'emploi, il faut souligner le fait que les deux territoires des agglomérations Lyon et Saint-Étienne, continuent à héberger des pôles d'emploi dit « productif ». Plus de la moitié des surfaces d'activités dédiées de l'aire métropolitaine, s'y trouve installée. Néanmoins, un développement récent des surfaces de zones économiques dans les pôles d'emplois périphériques, particulièrement dans le Nord Isère et la Plaine de l'Ain, a vu le jour.

Que faut-il entendre par « surface d'activités dédiées » ? Cette appellation sert à distinguer l'emploi en zone d'activité aménagée et l'emploi diffusé dans l'espace métropolitain. Dans l'agglomération

lyonnaise, il s'agit de plus de 56% de l'emploi.

- Les tendances à l'œuvre

En tendance, les deux tiers des emplois futurs seront créés dans les activités au service de la population. La majorité des nouveaux emplois créés le seront hors des zones d'activités aménagées. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas aménager les zones d'activités.

b. Questions posées au Conseil

Je vais vous faire part de quelques questions maintenant posées au Conseil de développement.

- Sur l'évolution de notre population

Quel choix des décideurs en matière d'accueil des populations ? Le dynamisme démographique est-il un des derniers paris collectifs ? Où localiser les nouveaux logements nécessaires ? Quel encouragement pour les maires bâtisseurs ?

Comme vous pouvez le voir sur la courbe que vous avez sous les yeux, la progression démographique est en train de se tasser. Pourquoi ? Il faut savoir que cette progression démographique, qui reste importante, est uniquement alimentée par le solde naturel de la population actuelle. Le solde migratoire, lui, est en train de basculer dans le négatif. Il y a quarante ans, il alimentait les deux tiers de la croissance démographique. A partir d'aujourd'hui, jusqu'à 2030, il sera certainement négatif, si les politiques publiques et les dynamiques restent identiques. C'est donc une vraie question.

Par ailleurs, les élus du territoire métropolitain veulent-ils que celui-ci soit dynamique ? Qu'il accueille toutes les populations nouvelles ? Et où ? Il est important dans ce domaine de mettre sur pied des mesures incitatives pour encourager les maires bâtisseurs. En effet, l'accueil de nouvelles populations demande de construire des crèches, des écoles, des équipements culturels... Les politiques de solidarité de ce point de vue là sont sans doute encore trop faibles.

- Sur le logement

Comment concevoir un développement résidentiel moins consommateur d'espace ?

Vous avez sous les yeux les dix territoires qui constituent l'aire métropolitaine. Ce sont les dix schémas de cohérence territoriale. Sur le secteur de la Dombes, par exemple, pour chaque logement créé, il est nécessaire d'artificialiser 1 600 m² de terrain. Avec un tel modèle de développement urbain, nous pensons que, d'ici trente ans, nous risquons d'aller dans le mur.

Pouvons-nous alors développer sur de vastes échelles, des modèles d'habitat moins consommateurs d'espace ? Il ne s'agit pas encore de faire des opérations symboliques mais de changer totalement notre curseur de direction.

Comment préserver la couronne agricole de l'aire métropolitaine ? Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons tenté de contenir le développement urbain dans des enveloppes urbaines à travers des zonages orange. Ceci n'a pas véritablement produit les résultats escomptés. Aujourd'hui, l'agglomération dispose de couronnes d'agriculture périurbaine. Est-il possible d'en faire des infrastructures vertes, à travers un système de réseau maillé produisant de la richesse, délimitant et structurant le territoire métropolitain ?

Je voudrais encore vous poser une question plus provocatrice. Nous stigmatisons l'extension urbaine, mais ne correspond-elle pas aux attentes des habitants ? D'autres interrogations restent également en suspens : pourquoi les habitants si rétifs à venir s'installer dans nos villes, s'en vont-ils toujours plus loin ? Quelle politique d'aménagement de l'espace pour répondre à leurs attentes ? Offrir la nature en ville, est-ce possible ? Faut-il lutter contre l'étalement ou mieux gérer la ville étalée ? Quelle leçon retenir des essais avec des plans de zonage ? Pourquoi ne pas agir par l'offre, en permettant la construction massive là où sont les besoins et les équipements ?

- Sur le réseau routier

Nous avons vu combien les dynamiques métropolitaines, résidentielles de localisation des activités et des habitants avaient été conduites et dirigées par le réseau routier. Un autre modèle est-il alors possible ? Dans quelle mesure ? Est-il possible de concevoir une politique de déplacement à partir du réseau ferroviaire ? Pouvons-nous constituer un véritable RER lyonnais, voire interconnecter les lignes ferroviaires entre elles ? Pouvons-nous concevoir une politique d'urbanisation autour des gares ? Nous avons 90 gares dans cet espace métropolitain. Près de 80% de la population est à moins de 5km de chacune de ces gares. Les gares peuvent-elles ainsi structurer les territoires et organiser des bassins de vie ?

- Sur la concurrence dans les stratégies économiques et d'emploi des territoires.

Nous avons vu que les territoires périurbains étaient fortement bénéficiaires des dynamiques d'emploi alors que les villes de Saint-Étienne et Lyon sont fortement pourvoyeuses d'emplois industriels.

L'emploi dans les services à la personne progresse beaucoup plus vite dans les secteurs résidentiels. Nous voyons ici des chiffres tirés d'une étude récente : alors que l'agglomération stéphanoise a vu ses emplois de service à la personne progresser de trois points, en l'espace de près de dix ans, ils ont progressé de 52% dans le Val de Saône. Cela signifie-t-il que nous devons délaisser le socle productif lyonnais ? Sans doute pas.

Suivant cette perspective, d'autres questions peuvent apparaître : Comment réguler l'offre ? Comment faire pour qu'il y ait une solidarité entre les territoires qui ont une dynamique d'emploi résidentiel et ceux qui ont une dynamique d'emploi productif ?

- Quelle réalité imaginer pour l'après-demain ?

- Concernant la structuration spatiale possible de l'aire métropolitaine dans les trente prochaines années. Devons-nous renforcer les centralités ? Allons-nous vers une métropole à trois vitesses ? Dans trente ans, aurons-nous une métropole avec des espaces « gentryfiés », dans les centres-villes, des espaces relayés en périphérie, et rurbains par ailleurs ? Irons-nous vers une métropole avec une nouvelle polarité, un modèle polycentrique ? Aurons-nous une structuration par des axes veinés ? Aurons-nous un modèle de développement spatial organisé selon les espaces non urbanisés ?
- Concernant le plan du développement économique. Dans trente ans, allons-nous vers le renforcement des fonctions productives et des emplois métropolitains ou vers la banalisation par l'économie des services ?

- Concernant l'organisation politique du territoire. Allons-nous vers une intégration progressive du territoire métropolitain ? Une autonomie grandissante ? Un repli sur soi des territoires et des EPCI ? L'émergence d'élus métropolitains ? Ou l'hypertrophie des technostructures ?
- Concernant la question aussi du vivre ensemble. Allons-nous vers un renforcement important des groupes cultivant leurs différences selon des affinités électives, et des groupes sociaux homogènes ou au contraire, aurons-nous le sentiment d'appartenir à une métropole vécue comme un bien commun ?

c. Les territoires institutionnels et les territoires vécus

Je vais finir avec quelques cartes qui donnent à voir la répartition entre les territoires institutionnels de l'aire métropolitaine et les territoires vécus.

Je vais d'abord vous décrire l'espace dont je vous ai parlé. Il s'agit d'une des vingt plus grandes aires métropolitaines d'Europe. Elle occupe une surface de 9 000 km² et regroupe de l'ordre de 2,6 millions d'habitants. Il s'agit de la 2^e aire métropolitaine de France, organisée autour de deux agglomérations de plus de 500 000 habitants, de trois pôles urbains de plus de 50 000 habitants, Villefranche, Bourgoin l'Île d'Abeau, et Vienne. C'est un territoire avec une forte densité de grands sites d'activité. Il pèse plus d'un million d'emplois avec 19 sites économiques d'intérêt métropolitain. Vous pouvez vous apercevoir que les sites d'activité sont plus concentrés dans les agglomérations centrales que les habitants.

Par rapport à cet espace, nous avons un découpage institutionnel complexe, avec une communauté urbaine, quatre communautés d'agglomération, plus de soixante établissements publics de coopération intercommunale, et onze autorités organisatrices des transports collectifs. C'est une aire métropolitaine à cheval sur plusieurs départements rassemblant près de la moitié de la population de Rhône-Alpes.

Concernant le SCOT, au plan de l'initiative locale, l'aménagement de cette aire métropolitaine dépend de dix syndicats mixtes porteurs de schémas de cohérence territoriaux, derrière lesquels se trouvent 750 communes en charge de leur PLU.

L'aire métropolitaine sur laquelle nous avons à réfléchir, travailler et agir, est une métropole aux identités fortes. Il n'existe pas, pour les métropolitains, une représentation unique de la métropole mais celle-ci se compose d'une grande variété de perceptions en fonction de la localisation des habitants.

Il y a trois échelles de territoire vécues par les métropolitains.

Tout d'abord, l'échelle locale. Elle représente le territoire proche, celui de l'école, de la boulangerie ; c'est également l'échelle d'action des maires, des élus.

Ensuite, nous trouvons l'échelle intermédiaire du bassin local. Elle correspond à l'aire d'influence d'équipements publics ou privés tels que le lycée, la piscine ou encore le supermarché. Une difficulté importante apparaît à ce niveau puisque cette échelle devrait se calquer sur le découpage institutionnel en EPCI. Ce n'est pas toujours le cas.

Enfin, il y a l'échelle métropolitaine, qui est l'objet de mon propos et n'est pas toujours perçue par

les citoyens. Il est nécessaire de bien l'appréhender puisque c'est à cette échelle-là qu'il faut agir, bâtir et investir pour constituer les équipements indispensables à l'avenir de l'aire métropolitaine : les plates-formes logistiques, les contournements ferroviaires, les gares métropolitaines, etc. Tout l'enjeu des politiques d'aménagement du territoire est d'essayer de faire en sorte que ces trois échelles de territoire vécu par les métropolitains correspondent à des territoires de l'action publique. Et le rôle des aménageurs est d'aider les élus à aller dans ce sens.

C. TOURASSE, La directrice de la Direction de la prospective

Malgré cette complexité institutionnelle, les élus, pour essayer de coller d'avantage à la réalité des territoires, ont mis en place des « scènes de gouvernance » métropolitaines.

Il en existe un certain nombre qui sont très actives :

- beaucoup d'actions, à la fois d'acculturation des élus et aussi d'incubation de projets un peu La région urbaine de Lyon. Elle comprend un certain nombre de collectivités et organise originaux.
- L'inter-SCOT. Les dix présidents des dix SCOT ont décidé de travailler ensemble pour éviter les incohérences.
- Les territoires partenaires. Ce sont des actions entre le Grand Lyon et les communautés de communes limitrophes en vue de mener des projets d'ensemble suivant des logiques volontaires.
- Le travail de coopération entre les autorités organisatrices de transport. Onze sont aujourd'hui à l'œuvre dans ce territoire et un certain nombre d'initiatives ont été prises. Par exemple « Multitude » : il s'agit d'un système d'information commun aux onze autorités. Par ailleurs, le projet REAL essaie de développer un RER à la lyonnaise.

Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du SCOT.

André CHASSIN, directeur du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL)

A travers le niveau de complexité des problématiques et des territoires qui vous ont été présentées par Olivier ROUSSEL, il est facile d'arriver à la conclusion suivante : comment, avec de tels ingrédients, parvenir à bâtir un projet qui soit cohérent ?

a. Le SEPAL

Il s'agit d'un syndicat mixte. Le « A », au niveau du sigle, correspond au mot « Agglomération ». Or, l'agglomération, au sens de l'aménagement du territoire, ne recoupe pas le Grand Lyon, mais le dépasse. Aujourd'hui, nous ne pouvons donc plus parler de l'aménagement du territoire à une échelle qui se limite à celle du Grand Lyon.

Ce syndicat mixte regroupe, au-delà du Grand Lyon, deux communautés de communes importantes, celle de l'Est lyonnais et celle du pays de l'Ozon, plus un certain nombre de communes adhérentes directes au sud et à l'est de l'agglomération.

Le SEPAL a deux missions : tout d'abord, il gère le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise,

qui ne deviendra caduc qu'en 2010. Nous accompagnons en fait les révisions des différents documents pour s'assurer du minimum de compatibilité. D'autre part, la mission principale de cet organisme est d'élaborer le SCOT.

Par ailleurs, le SEPAL est un comité syndical avec une assemblée délibérante qui dispose d'un bureau exécutif comprenant neuf élus, un président, Gérard COLLOMB, et un vice-président délégué.

Les collectivités adhérentes, qui ont délégué leurs compétences au SEPAL pour élaborer le SCOT, n'auront pas le dernier mot sur le vote du contenu du SCOT. Il n'y aura pas de vote du Conseil communautaire sur le SCOT, ni des communes. Seul le comité syndical du SEPAL en votera le contenu.

b. Comment définir un SCOT ?

Certains disent, à propos des SCOT qu'il s'agit de « schémas directeurs repeints en vert ». Je considère que ceci n'est pas exact. Le SCOT est à la fois un projet de territoire, et un outil juridique opposable, non pas au tiers, mais aux documents sectoriels. Ce qui signifie qu'après 2010, nous pouvons nous attendre raisonnablement à une révision des PLU, des PDU, du PLH et des schémas divers, afin de nous mettre en conformité avec les orientations du SCOT.

La différence principale entre un SCOT et un schéma directeur réside dans le fait que ce dernier constitue une carte de destination générale des sols.

La loi a fixé une exigence au SCOT, celle de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques sur le territoire de cette agglomération, qu'elles viennent de l'Etat, de la Région, du Département, du Sytral, ou des intercommunalités. L'entreprise n'est pas aisée, mais elle demeure absolument indispensable.

Nous avons la malchance d'avoir un territoire du SEPAL qui fait 1 250 000 habitants, et qui représente un cinquième de l'aire urbaine lyonnaise. Il a donc fallu, dès le départ, résoudre cette périlleuse équation que nous pouvons reformuler de la manière suivante : comment être efficace en ayant le pouvoir sur 1/5^e du territoire, alors que les politiques devraient porter sur la totalité de ce territoire ?

La première réponse apportée est celle de l'inter SCOT, mais il faudra encore un certain temps avant qu'elle ne produise des effets massifs et significatifs. La deuxième piste que nous essayons de poursuivre est d'avoir des relations bilatérales avec les SCOT voisins pour essayer de travailler sur les territoires d'interface et pour se mettre d'accord avec eux sur des projets et des politiques convergentes.

Pour élaborer le SCOT, nous avons mobilisé, en premier lieu, les élus de l'agglomération, puis les personnes publiques associées, donc l'ensemble des collectivités concernées par l'aménagement du territoire : les acteurs économiques institutionnels que sont les chambres, et sept grands témoins experts qui accompagnent le bureau dans l'ensemble de ses réflexions. Il se trouve que M. FREBAULT en fait partie.

Dans une étape ultérieure qui commence aujourd'hui, nous allons essayer de mobiliser deux autres acteurs : d'abord la société civile à travers le Conseil de développement, qui en est l'émanation, et puis, plus tard, les habitants.

Comment avons-nous fait pour aboutir au projet que je vais présenter ? Nous avons organisé des ateliers sur un certain nombre de thèmes qui nous paraissaient particulièrement importants : d'abord

sur les questions d'attractivité résidentielle et de solidarité, puis sur les questions d'emploi, de rayonnement et de développement économique, d'organisation du territoire et de déplacement ; enfin, nous avons abordé la question des espaces naturels et agricoles, et une dernière liée à la prise en compte de l'environnement.

c. Le calendrier

La période 2004-2006 est celle de l'élaboration du premier document du SCOT, le projet d'aménagement et de développement durable. Ce projet est un document purement politique, destiné à formaliser les grands choix politiques que les élus décident de mettre en avant pour les trente prochaines années. L'horizon vers lequel nous nous projetons s'étend jusqu'en 2030, de la même manière que le Schéma directeur 90 se projetait à l'horizon 2010.

Des ateliers thématiques et des commissions territoriales seront organisés. Nous avons opté pour un parti pris intellectuel qui était de ne pas partir du centre de l'agglomération, car nous considérons que dans la logique qui nous a été présentée d'une agglomération qui s'ouvre et d'une métropolisation qui s'élargit, l'avenir de cette agglomération ne se joue ni dans la presqu'île, ni dans l'hyper centre, mais au niveau des territoires périphériques. Ceux-ci n'ont pas encore livré la totalité de ce qu'ils sont capables d'apporter en excellence à cette agglomération.

Nous avons donc réuni quatre commissions : à l'est, à l'ouest, au nord et au sud. Nous avons rythmé les travaux de ces ateliers et de ces commissions, en tenant au total 55 réunions, avec des élus, des techniciens, des acteurs associatifs, des représentants du monde économique. Je pense que l'association n'a pas été factice et que les gens concernés ont eu tout loisir de s'exprimer.

Comment sera alors associée la population à ces travaux ? Depuis le début, nous avons un site Internet sur lequel tout le monde peut chercher et trouver la quasi-totalité de nos productions écrites. Les documents sont par ailleurs déposés dans les neuf sièges sociaux, avec un registre sur lequel les gens peuvent déjà écrire leurs observations. Lors de la véritable période de concertation, en 2009, nous aurons une multitude de réunions publiques, d'expositions, de débats publics, qui devraient donner matière à participer à ceux qui auront envie de s'exprimer sur ce document.

d. Les orientations

Je vais exposer les réponses des élus à ce jour, sachant que ce document ne sera voté qu'en février 2007. Ce document d'orientation s'articule en trois parties, qui ont une hiérarchie de valeur.

La première partie concerne les grands choix et les grandes valeurs qui sont soutenues. Le développement y est au cœur. Nous ne pouvons assister à une déperdition progressive de la substantifique moelle démographique de l'agglomération lyonnaise au profit de territoires de plus en plus éloignés. Par ailleurs, nous avons la conviction qu'il ne peut pas y avoir de développement économique au sein de l'agglomération, ni aucune chance de répondre aux ambitions de figurer dans le top 15 des métropoles européennes, si celle-ci n'est pas soutenue par une croissance démographique significative. Dans cette perspective, il est prévu que l'agglomération lyonnaise accueille, au mieux, 30 000 habitants supplémentaires. Les élus du SEPAL ont fait le choix de manière un peu symbolique de dire qu'ils en accueilleront au moins 150 000. Ceci est une marque de volontarisme de leur part.

RUPTURE DE L'ENREGISTREMENT À CE MOMENT.

3. Les remarques de l'assemblée

De la salle

Je voudrais que nous n'oublions pas les grands équipements et les grands investissements, qui sont absolument indispensables au développement économique de nos entreprises. Bien sûr, il faut agir pour le développement durable, mais je pense qu'il ne faut pas non plus oublier ces grands équipements qui ont déjà été largement définis au sein de la DTA, et qui, je pense, doivent être repris au niveau du SCOT.

M. PETIT

Concernant la nécessité d'étudier d'une manière assez précise, la contribution des périphéries au développement de l'ensemble de l'agglomération, il serait intéressant de s'appuyer sur nos collègues. Nous avons la chance d'avoir une représentation territoriale et j'ai remarqué, par exemple, que pour ce que vous appelez la commission Ouest, neuf représentants de ce collège sur 45 appartiennent à cette zone. D'autres, dans d'autres collèges, peuvent bien entendu s'intéresser à différentes zones. Ne pourrions-nous pas créer des petits groupes, qui justement, par exemple pour la commission Ouest, s'occuperaient plus particulièrement de cet aspect, en liaison avec le SCOT Ouest ?

Jean FREBAULT

Il faudra voir de quel temps nous disposerons pendant ces trois mois pour décomposer. Je pense qu'il faudra élucider les questions de méthode, rapidement

M. FITOUSSI

Je voudrais rebondir sur les questions de mixité sociale et urbaine. Notre agglomération, comme le reste du territoire national, est confrontée au problème du mélange des populations dans les quartiers. Je serais favorable à ce que, dans la réflexion sur le SCOT, nous incorporions cette donnée qui me semble essentielle pour l'avenir, à savoir permettre la mise en place d'une réelle mixité sociale dans les logements.

Jean FREBAULT

M. DEVERT parlait aussi d'étalement et d'éclatement de l'habitat urbain. Ceci renvoyait également à cette question absolument essentielle.

Mme CARTAZ, du Comité de bassin d'emploi.

Je m'interroge sur l'objectif de plus de 150 000 personnes à accueillir d'ici trente ans pour faire de l'agglomération lyonnaise une des métropoles du top 15 européen. Sur ce point, j'aimerais faire une première remarque : jamais, dans les scénarios, n'est pris en compte le fait que la métropole ira peut-être, dans trente ans, jusqu'à Chambéry ou Grenoble, auquel cas, l'objectif de population, n'est plus forcément le bon objectif à atteindre.

Ensuite, j'émettrais une seconde remarque à propos des nouvelles populations à accueillir. Quel type de population désirons nous voir venir sur notre territoire ? Certains évoquent plutôt l'accueil d'une nouvelle population de cadre supérieur. Comment alors traiterons-nous l'accueil de population sur des fonctions de base ? Très clairement, nous allons vers une économie de la logistique, du déplacement, de la mondialisation et il nous faudra bien recevoir les populations qui travailleront dans ces domaines-là.

Jean FREBAULT

M. CHASSIN a rappelé que je faisais partie des grands témoins. Alors, je peux vous dire que ces derniers ont particulièrement insisté pour que cette thématique de l'accueil des populations concerne vraiment toutes les catégories, y compris celles considérées comme étant plus exclues que les autres. Un débat doit donc aboutir sur les questions que vous soulevez.

M. LACHANA, de la chambre des métiers et de l'artisanat

L'artisanat est un vecteur important de l'emploi de proximité et doit être protégé en ville pour être le tissu indispensable de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes. Les métiers de service, très souvent tenus par des artisans, doivent pouvoir trouver ou retrouver leur place.

Jean FREBAULT

L'artisanat ne doit en effet pas être laissé pour compte.

M. JACQUET, les Portes du Sud

Le SCOT est très ambitieux, puisqu'il veut, à la fois, développer le logement et maintenir les emplois. Je voudrais simplement pointer un problème, aujourd'hui en débat, mais dans lequel le Comité de développement pourrait peut-être s'impliquer : celui des zones actuellement gelées du fait de l'augmentation des périmètres de sécurité des usines du couloir de la chimie. Quid des communes qui sont aujourd'hui coupées en deux du fait de cette situation ? Il y a certes un dialogue avec les industriels, mais il faut le renforcer. Les solutions aujourd'hui ne sont pas évidentes. Des réductions de stockage seraient peut-être des solutions pertinentes. Toujours est-il que je souhaiterais, pour les Portes du Sud, rappeler ce problème qui n'est pas réglé.

De la salle

Je voudrais apporter un début de réponse à votre question.

Le problème du devenir du secteur de la chimie s'est imposée à nous. Il représente quand même le principal pôle de développement économique de l'agglomération. C'est 800 hectares de zones d'activité, en continu, particulièrement bien situés, sur un site stratégique.

Nous avons mis en place un groupe de travail moins spatial qu'économique sur le devenir possible de la chimie dans les trente prochaines années.

Ce groupe rendra ses conclusions d'ici un mois. Le secteur est amené à connaître de profondes évolutions. Les périmètres de risque que nous connaissons aujourd'hui, ne seront pas ceux que nous connaissons dans dix, quinze, vingt ou trente ans.

Nous pouvons donc imaginer, pour ce secteur de l'agglomération, un nouveau développement économique, peut-être sur d'autres bases, avec des activités de chimie davantage tournées sur l'environnement, et la recherche. Ceci sera à mettre en corrélation avec un nouveau mode de développement urbain dans un certain nombre de communes, fortement handicapées, aujourd'hui, par la présence de ces périmètres de risques. C'est donc un point qui a été bien évidemment regardé précisément.

LE MICRO A ÉTÉ ARRÊTÉ CAR LE PRÉSIDENT AVAIT ANNONCÉ LA FIN DE LA SÉANCE. LA QUESTION N'EST DONC PAS AUDIBLE SUR LA CASSETTE, MAIS VOICI LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Jean FREBAULT

Je suis très sensible au thème de la place de la culture au sein des espaces. A ce propos, les lieux et les pratiques culturelles se sont bien développés en périphérie de notre agglomération. Ceci influe sur l'identité des territoires. Bien que vous n'avez pas de micro, je pense quand même que votre intervention doit être notée au compte-rendu. C'est pour cela que je me permets de la reprendre brièvement.

CETTE DERNIÈRE INTERVENTION N'EST PAS AUDIBLE NON PLUS.

Jean FREBAULT

Il s'agit de la question de l'emboîtement des territoires. Nous parlions de Chambéry tout à l'heure, de Roanne, maintenant. Avec les changements d'échelle connus par notre société contemporaine, ces derniers deviennent de plus en plus importants. Nous devons en avoir conscience.

Une question a été posée sur la légitimité d'accueillir 150 000 habitants supplémentaires. Ceci nécessitera un rythme de logement à construire chaque année, supérieur à celui d'aujourd'hui. Il faut savoir quand même qu'actuellement en France, énormément de logements sont construits. Dans ce domaine, nous avons une période de croissance voisine de celle des Trente Glorieuses. Par conséquent, les personnes qui ne seront pas accueillies dans ce territoire, le seront forcément ailleurs. Reste la grande question du partage des fruits de la croissance et celle portant sur les emplois.

Nous allons arrêter maintenant. Je pense qu'il faut approfondir toutes ces questions et voir la valeur ajoutée que peut apporter le Conseil de développement.

Pour résumer, vous avez tous exprimé un spectre de préoccupations assez large : le logement, la solidarité, les déplacements, l'environnement, la culture, l'économie, etc. Et vous les avez croisés avec des problématiques ayant trait à l'espace et aux territoires. Nous devons conserver cette approche transversale.

Je voudrais dire aussi qu'en terme d'organisation, nous avons souhaité que l'Institut d'urbanisme de Lyon nous accompagne. Son directeur est présent. Je signale aussi que messieurs TESSE et BARDEL ont été partants pour participer à l'animation de cette réflexion. Tous ceux qui ont souhaité s'inscrire sur le SCOT l'ont déjà fait.

IV. L'organisation des travaux

Mme GIBERT- LEDRU

Par rapport à l'organisation des travaux, je vous avais envoyé un calendrier, qui vous donne des dates pour les séances de travail. Je vous le renverrai avec le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui. A priori, les séances auront lieu entre 18 h 00 et 20 h 00. Vous avez reçu normalement des fiches pour vous inscrire dans les différents groupes de travail. J'en ai reçu certaines mais pas toutes.

Si vous souhaitez vous inscrire dans le groupe du SCOT, n'hésitez pas à m'envoyer un mail si vous ne trouvez pas la fiche.

Jean FREBAULT

Dès la première réunion de travail, il faudra régler l'organisation et la méthode, pour pouvoir aborder les questions de fond.

Une question dans la salle sur la fréquence des groupes de travail.

Mme GIBERT- LEDRU

Ils ont lieu *a priori* tous les mois, la plupart du temps au Grand Lyon, sauf cas exceptionnel comme ce soir. Ils se déroulent toujours sur des horaires de début de soirée. Je vous envoie la majorité des documents par mail. Sinon par courrier pour ceux qui n'ont pas Internet. Pour cela, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Une réunion d'information aura lieu au Grand Lyon, au mois de novembre. La prochaine réunion plénière aura lieu le 21 novembre. D'ici là, les groupes de travail porteront sur les suites du Forum et le SCOT.

Jean FREBAULT

Entre ces réunions plénières, il y aura des groupes de travail sur les cinq chantiers présentés tout à l'heure.

Merci à tous et bonne fin de soirée.